

COMPTE RENDU REUNION DU 19/01/2023

Étaient présents :

Du bureau : Camille BORDES, Nathalie DERNOUNY, Michel VILLIEN,

Du conseil d'administration : Nicolas GAUTHIER,

Autres membres : Jonathan VILLIEN.

Ont été évoqués les points suivants :

Numéro de SIREN demandé et obtenu, nécessaire pour demander et obtenir des subventions.

Mise en ligne de la première version du site <https://leuxfauries.org> qui présente l'association, le premier spectacle du 6 mai 2023, qui permet d'acheter les places, de devenir membre et de faire un don.

Tout le monde a jeté un coup d'œil rapide.

Ouverture des pages Facebook et Instagram de l'association :

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100089453324684>

<https://www.instagram.com/leuxfauries/>

Les premiers dossiers de partenariat ont été imprimés, une vingtaine.

Camille et John vont se rapprocher de Kaopa, du Cabas de Steph et de La pâtisserie d'ici.

Nicolas doit faire du porte à porte avec des partenaires potentiels.

Un message What's App sera envoyé au groupe des Fauries pour ouvrir les participations et voir qui serait prêt à faire du bénévolat sur le spectacle du 6 mai 2023.

Il a été décidé de ne plus organiser d'évènement pour la fête de la musique. Peut-être un évènement musical plus tard, pourquoi pas avec deux copines de Camille qui se lancent, un karaoké, un petit concert...

Il a été discuté d'ouvrir le conseil d'administration de l'association à des personnes au-delà des Fauries. Rien ne l'empêche au niveau des statuts.

Impression de cartes de visite pour faire connaître l'association. Combien ?

Il a été déterminé qu'il n'y aura pas d'accès handicapé au spectacle du 6 mai 2023, sauf à titre exceptionnel.

Contrairement à ce qui est annoncé dans le dossier de partenariat imprimé, il a été décidé que le conte sur la légende des Fauries ne sera pas lisible sur le site avant le spectacle.

Ordre du jour prochaine réunion :

Donner son avis sur le site ? Quoi ajouter ou retirer ? Quoi modifier ?

Donner son avis sur le communiqué de presse ?

Premier retour sur la recherche de partenariat.

Retour sur les inscriptions de membres, achat de places de spectacle, don à l'association.

Qui fait quoi pour le dossier de sponsoring ?

Chacun doit réfléchir et proposer des idées d'activités pour l'association. Avec quelles modalités ?

Prochaine réunion :

Jeudi 23 février à 18h30.